

Administration communale



1, rue Neuve
L-9353 Bettendorf

AVIS AU PUBLIC

Concerne : **Fixation des taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2024 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal**

Par la présente il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 25 octobre 2023, points 5.1 et 5.2, le conseil communal a décidé de fixer, pour l'exercice 2024, les taux multiplicateurs à appliquer pour la commune de Bettendorf comme suit :

Impôt foncier (%)	
IF A	IF B
350	350
Impôt commercial communal (%)	
Taux	
350	

Cette décision a été approuvée par arrêté grand-ducal et par M. le Ministre des Affaires intérieures en date du 13 décembre 2023, référence 845xe7d2d.

Bettendorf, le 27 décembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Patrick Mergen
Bourgmestre

Mireille Schlechter
Secrétaire communale